

Cadre réservé à l'administration :

Tiers :

Direction : Sports

Tampon d'arrivée du dossier

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES ACTEURS DU SPORT ESSONNIEN

AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

ANNEE 2018

Nom de la structure :

N° Siret :

(Numéro de référence auprès de l'INSEE, 14 caractères).

N° d'agrément du Ministère des sports :

Le dossier est à retourner impérativement **trois mois avant la manifestation** (cachet de la poste faisant foi) par courrier à l'attention de :

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne

**Direction des sports
Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX**

ou par courriel aux adresses mentionnées ci-dessous :

- Pour les clubs sportifs ou les collectivités : **stvs@cd-essonne.fr**
- Pour les comités sportifs : **mdcs@cd-essonne.fr**

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Bénéficiaires :

- Les associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée par le Ministère des sports.
- Les collectivités locales.

Critères d'éligibilité :

Pour prétendre à un soutien départemental, la structure doit respecter les critères suivants :

- Le niveau sportif de la manifestation doit être, à minima, national ou international et attesté par la fédération ou présenter un intérêt spécifique, s'inscrire dans un projet de territoire a minima au niveau de l'intercommunalité et revêtir une forte identité et un intérêt départemental pour son ancrage historique et pour son nombre de participants et/ou présenter une forte identité vis-à-vis des publics spécifiques.
- Le soutien départemental est conditionné au soutien de la collectivité locale de référence (commune ou établissement public de coopération intercommunale).
- L'organisateur de la manifestation doit s'inscrire dans une démarche éco responsable (questionnaire à télécharger et à compléter)
- L'organisateur s'engage à respecter les obligations fixées par le Département en termes d'affichage et de communication. Conformément au règlement budgétaire et financier de la collectivité, toute structure qui perçoit une aide financière du Conseil départemental doit notamment s'engager à respecter les obligations fixées par le Département en termes d'affichage et de communication (engagements page 6)

En cas de non-respect de ces obligations, le Département se réserve le droit de ne pas verser le solde de la subvention et de demander le reversement de tout ou partie des financements déjà accordés.

Modalités de l'aide :

- Le budget prévisionnel doit faire apparaître l'ensemble des cofinancements (commune, organisme privé, etc...)
- Le Département finance 30% maximum du budget prévisionnel.
- Le bilan de la manifestation doit impérativement être transmis au service instructeur après la date de l'événement.

MANIFESTATION	2018	<input type="checkbox"/> Manifestation soutenue en 2017 <input type="checkbox"/> Première demande
Intitulé		
Responsable	Nom : Téléphone :	Prénom : Courriel :
Date, lieu et durée de l'action		
Description de la manifestation en détails		
Objectifs de la manifestation		
Moyens mis en œuvre pour réaliser l'action <i>(Matériels et humains)</i>		
Action Eco responsable mis en place <i>(questionnaire à télécharger et compléter)</i>		
Bénéficiaires de l'action, et caractéristiques des publics concernés <i>(Genre, âge, nombre, statut socioprofessionnel....)</i>		

<p>Rayonnement sur le territoire <i>(Intercommunal, départemental, régional, national et international.)</i></p>	
<p>Partenariats externes et types de partenariats prévus <i>(indiquer tous les <u>co-partenariats</u>* et les moyens alloués chiffrés (logistiques, financiers, humains...))</i></p>	
<p>Communication <i>(Moyens mis en œuvre pour communiquer autour du projet)</i></p>	
<p>Visibilité du partenariat <i>(Oriflammes, arche...)</i></p>	
<p>Indicateurs en lien avec l'objectif permettant d'évaluer la réussite de l'action <i>(Qualitatif et quantitatif)</i></p>	

* *Éléments qui conditionnent le soutien départemental*

Budget de l'action (à équilibrer impérativement)

Budget	Recettes Prévisionnelles		Dépenses Prévisionnelles	
	Etat		Déplacement	
	Région		Matériel	
	Subvention sollicitée auprès du Département		Encadrement	
	Commune *		Restauration	
	EPCI *		Communication	
	Fédération		Hébergement	
	Comité régional		Récompenses	
	Comité départemental		Autres	
	Club			
	Participants			
	Autres (sponsors...)			
	TOTAL		TOTAL	

* L'aide départementale est conditionnée par le soutien financier de la collectivité locale de référence.

Mise à disposition de biens ou de personnes	Valorisation financière
<i>Exemple : participation des bénévoles, mise à disposition de matériel etc.</i>	

Signature du Responsable :

Visa de la structure :

RÈGLEMENT DE LA COMMUNICATION

Le demandeur d'une subvention auprès du Département de l'Essonne s'engage :

ARTICLE 1 : Appui moral et financier

A faire mention de l'appui moral et financier du Département de l'Essonne dans toute publicité, document et communiqué à paraître dans la presse écrite, radio, télévisée ou sur Internet.

ARTICLE 2 : Logo et matériel de communication du Département de l'Essonne

A faire paraître le logo du Département de l'Essonne sur les affiches, flyers, bandeaux, billetterie, invitations, site Internet... relatifs à la manifestation sportive cofinancée.

Le matériel de communication devra impérativement figurer sur les lieux des manifestations sportives.

L'organisateur sera tenu d'apporter une preuve photo dans le bilan de la manifestation, condition indispensable à l'instruction d'une future demande.

ARTICLE 3 : Édito

A intégrer le mot du Président ou de la Vice-présidente chargée de la jeunesse, des sports et de la vie associative du Conseil départemental de l'Essonne en préface de tout support imprimé en lien avec la manifestation sportive.

Pour ce faire, la direction des sports doit être contactée *au minimum 30 jours avant la réalisation du document.*

ARTICLE 4 : Invitations

A inviter à la manifestation ainsi qu'à sa présentation à la presse, le Président du Conseil départemental de l'Essonne, la Vice-présidente chargée de la jeunesse, des sports et de la vie associative, les Conseillers départementaux des cantons concernés par l'évènement sportif.

ARTICLE 5 : Litiges

Le Département de l'Essonne se réserve le droit de réclamer les sommes versées au titre de l'organisation de la manifestation sportive, en cas du non-respect des conditions précitées ou de l'annulation de l'évènement.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès des services départementaux.

COMMUNICABILITE

Je, soussigné(e),..... représentant légal de la structure, autorise le Département de l'Essonne à diffuser une présentation de ma structure, hors données budgétaires, notamment sur le portail Internet du Conseil départemental.

Je, soussigné(e) _____ ,
représentant légal de la structure, certifie :

- Que la structure est régulièrement déclarée à la Préfecture et qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention déposé auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.
- J'ai pris connaissance de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil départemental un pouvoir de contrôle sur l'association et du texte de la Loi du 6 février 1992 qui fixe les conditions d'une publication des comptes en annexe du compte administratif du Conseil départemental.
- J'ai pris connaissance et applique le règlement de la communication (pièce jointe).

NOM ET CACHET DE LA STRUCTURE

Fait à

Le :/...../.....

Signature du responsable

MANIFESTATION - Bilan de l'organisation soutenue en 2018

(Document à fournir impérativement quel que soit le soutien accordé en 2017)

STRUCTURE	
MANIFESTATION	

➤ **Durée, fréquence et lieu**

RÉALISÉ			
Périodes concernées		Lieu site sportif - commune	
Dates			

➤ **Partenaires** *(fédération, comité, communes, maisons de quartier, établissements spécialisés, entreprises etc.)*

RÉALISÉ			
Partenaires publics		Partenaires privés	

➤ **Publics concernés**

RÉALISÉ						
Nombre de participants	TOTAL		dont personnes handicapées		dont - 25 ans	
			dont hommes		dont + 60 ans	
			dont femmes		dont licenciés	
					dont non licenciés	
Territoire concerné						

➤ **Communication autour de l'événement** *(presse, radio, supports de communication etc.)*

➤ **Budget réalisé**

Budget	Recettes		Dépenses	
	TOTAL		TOTAL	

➤ **Évaluation de l'action** (cohérence entre les objectifs attendus et les objectifs réalisés) :

➤ **Évolution de l'action** (reconduction envisagée et sous quelle forme, pérennisation dans le cadre des activités courantes de la structure) :